

ENVOI PAR COURRIEL

Le 20 septembre 2017

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçue le 2 août dernier ainsi que vos précisions reçues le 14 août visant à obtenir les contrats, et les accords du 1^{er} janvier 2012 au 27 juillet 2017 sur les sujets suivants :

- Assurance responsabilités, négligences;
- Assurance décès et mutilation accidentel;
- Assurance santé et invalidité à l'exception des assurances médicales et dentaires;
- Assurance de chantier (builders risk);
- Assurance sur la gestion des risques : identifier les risques, les rapports sur les risques, les profils de risques;
- Les documents actuariels.

Pour l'assurance responsabilités et négligences, vous trouverez la couverture d'assurance Protection et indemnité contractée pour les navires de la Société des traversiers du Québec (STQ) sous ces liens :

https://www.shipownersclub.com/publications/club-rules-2017/

https://www.shipownersclub.com/media/2017/05/Club-Rules-2017 French-WEB.pdf

La STQ possède également une assurance pour ses biens et responsabilité civile découlant de la propriété et de l'opération de tous ses biens, dont vous retrouverez la couverture dans le document joint à la présente lettre.

Afin de mieux répondre à votre demande, vous pouvez voir la couverture d'assurances contractée pour l'assurance Coque et machinerie des navires de la STQ, basée sur les *American Institute Hull Clauses 6/77* au lien suivant :

http://www.aimu.org/forms/7.pdf

Pour l'assurance décès et mutilation, santé et invalidité, en dehors de la couverture médicale et dentaire, les employés ne sont pas couverts par d'autres types d'assurances particulières qui seraient susceptibles de répondre à votre demande. En conséquence, la STQ ne peut vous communiquer les documents demandés puisqu'ils n'existent pas, et ce, en vertu des articles 1 et 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1. En ce qui concerne l'assurance chantier, l'assurance sur la gestion des risques et les documents actuariels, la STQ ne peut non plus vous communiquer les documents demandés puisqu'ils n'existent pas, et ce, en vertu des mêmes articles 1 et 9 de la Loi qui prévoient ce qui suit :

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

En terminant, malgré que votre demande d'accès ne vise pas ces assurances, soyez informé que la STQ détient également une police d'assurance pour sa flotte de véhicules automobiles, une assurance risque de guerre et débours pour ses navires et une assurance fidéjussion et vol.

Conformément à l'article 51 de cette Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours

Landlord Port Authority

CONTENTS

P1 P2 P3 P4 P5 A1 A2	Landlord Port Authority Customer Liabilities Errors & Omissions Third Party Liabilities Fines & Duty Costs Discretionary Insurance Personal Rights & Advertising	4 5 6 8 10 11 12
A4 A6 A7 A8 A9 A10 A11	Additional Risks Handling Equipment Property Business Interruption: Insured Damage Business Interruption: Berth Blockage Tenants & Fire Legal Liabilities North American Chassis Liabilities Carrying Equipment	14 17 21 24 27 28 31
X1 X2 X3 X4 X5 X6 X7	Port Ship Risks Hull & Machinery Collision Liabilities Third Party Liabilities (excl Collision) Fines Costs Pollution Exclusions & Qualifications	36 38 38 40 41 42 43
G1 G2 G3 G4 G5	General Provisions General Exclusions General Terms Claims Reinsurance Definitions	46 49 59 61 63
J1 J2 J3 J4 J5 J6 J7 J8 J9	Additional Interests Loss Payee Loss Payee Joint Assured Contractor Joint Assured Supplier Joint Assured Customer Joint Assured Commercial Lessor Joint Assured Connected Interests Connected Interests Joint Assured Equipment Lessee Joint Assured Operational Joint Assured	86 87 90 91 93 94 96 96 98